

CLISSON et ses MONUMENTS

Etude historique et archéologique

PAR

le Comte PAUL DE BERTHOU

Ancien élève de l'Ecole des Chartes

Illustrations par M. l'Abbé Joseph BOUTIN

Plan du chateau par M. Clément JOSSO, architecte

MDCCCX (1910)

IMPRIMERIE DE LA LOIRE – NANTES

*Numérisation Odile Halbert, 2007,
tous droits de reproduction réservés*

PIÈCES JUSTIFICATIVES

XIV

ATTOURNANCE¹ RENDUE PAR LES TENEURS DE LA BASSE-ROUAUDIÈRE
EN MOUZILLON, A M. DE BRUC DE CLISSON²

8-27 février 1754.

Devant nous notaires de la cour royale de Nantes et de la châellenie de Clisson, résidants audit Clisson, soussignés, avec soumission et prorogation de juridiction...., ont volontairement comparu en leurs personnes Jullien et Jullien Luneau, père et fils, (*et plusieurs autres*)... les tous teneurs et détenteurs de la majeure partie des trois quarts du village et ténement de la Basse-Rouaudière, en la paroisse de Mouzillon....: lesquels ont déclaré et déclarent devoir par an à Messire Antoine-François de Bruc de Clisson, chevr, sgr de Clisson, la Morandièr, la Parentrièr, etc., demeurant à sa terre de la Morandièr, paroisse de Mouzillon, scavoir est la rente ancienne et non franchissable de 48 boisseaux de froment avec trois combles, douze boisseaux de seigle avec trois quarts de combles, douze boisseaux d'avoine combles, le tout à la mesure de Clisson³, neuf biains⁴ d'hommes, 15 chapons et 60 sols monnoye de Bretagne, payables et rendables à la Morandièr, le froment, seigle et avoine à la Miaoust, les chapons à la Toussaint et Nouel, par moitié, les biains d'hommes au premier avertissement dudit Sgr de Bruc, l'argent par moitié à Nouel et à la Toussaint, etc...

Fait et passé audit Clisson, étude et au rapport de Bureau, notaire royal, les 8-27 février 1754, sous les seings dudit Sgr de Bruc et desdits Jullien, Jullien, Jacques, François et Gabriel les Luneau, etc...

Controllé à Clisson, le 2 mars 1754. Reçu 9 livres et 12 sols. Signé : Du Boueix. La minute est signée : De Bruc de Clisson, J. Luneau, J. Luneau, etc...

¹ Une attourrance, en terme de Coutume, signifie la reconnaissance d'un nouveau seigneur, faite par les vassaux d'une terre dont le seigneur a changé, soit par vente, soit autrement. Celle-ci montre que M. de Bruc de Clisson venait d'acquérir, en 1754, la sgrie de la Basse-Rouaudiere.

² Cette pièce est conservée par M. Dagault, notaire à Clisson, ainsi que deux autres actes : 1° égail (répartition d'impôt) sur les tenanciers de la Basse-Rouaudière en Mouzillon, approuvé le 8 juin 1724, par devant Jacques Rivière et Bureau aîné, notaires à Clisson; dans lequel est cité M^{re} Antoine-François de Bruc, chevalier, S^r de la Morandièr ; 2° attourrance rendue devant Massicot et Bureau, notaires à Clisson, le 29 avril 1753, par les tenanciers de la Mosnerie en Gétigné, à M^{re} Antoine-François de Bruc S^r de la Morandièr.

Il résulte de ces trois pièces qu'en juin 1724 et avril 1753, Antoine-François de Bruc n'était point encore seigneur de Clisson, et que cette seigneurie lui a été afféagée entre le 29 avril 1753 et le 8 février 1754.

³ Le boisseau de Clisson vaut 42 litres (Pelieu, « Guide de l'arpenteur... »)

⁴ Biain, quelquefois écrit bien, signifie corvée, journée de travail.